



Création de la Fédération des Coopératives d'Artisans de Services A la Personne - FCASAP -

Mardi 15 décembre, en assemblée constitutive, les 20 coopératives artisanales de Services à la personne adhérentes de la FFCGA se sont mises d'accord pour créer une Fédération de branche : la Fédération des Coopératives d'Artisans de Services A la Personne -FCASAP-.

Cette fédération regroupe et représente les coopératives artisanales intervenant dans le champ des Services à la personne. Elle les représente, les défend et promeut leur modèle économique et organisationnel auprès des pouvoirs publics, des acteurs de la filière des Services à la personne et des instances de la Coopération, de l'Artisanat et du Paysage.

Elle accompagne également ses membres dans leur développement ainsi que les artisans porteurs de projet qui souhaitent mettre en place leur coopérative ou bien rejoindre une coopérative existante.

Les coopératives membres de la FCASAP regroupent plus de 800 entreprises adhérentes, pour un chiffre d'affaires cumulé de 25 millions d'euros en 2014.

La FCASAP adhère à la Fédération Française des Coopératives et Groupements d'Artisans -FFCGA-.

Le Conseil d'Administration élu à l'issue de l'Assemblée constitutive du 15 décembre 2015 :

- **Daniel JOUANNEAU, Président**, Artisanat à Domicile (Indre-et-Loire)
- **Françoise DESPRET, Vice-Présidente**, Ain Paysages et Jardins Services (Ain)
- **Gonzague d'HALLUIN, Trésorier**, Jardicoop Services (Nord)
- **Jérôme BRARD, Secrétaire**, Articoop Services (Eure)
- **Raphaël DIEBOLD**, Artisans à Domicile d'Alsace (Alsace)
- **Olivier PIQUET**, Servicoop Paysages (Vendée)



Pour Daniel JOUANNEAU, Président de la FCASAP : « le secteur des Services à la personne recèle d'importants enjeux en termes de développement des structures prestataires et notre modèle de coopératives artisanales, ancrées dans les territoires, est parfaitement adapté aux demandes des clients. Grâce à cette nouvelle Fédération nos coopératives pourront partager leurs expériences et mutualiser dans de nombreux outils et démarches (informatique, communication). Nous veillerons également à la pérennité de la filière des Services à la personne, en défendant notamment la réduction fiscale, et pourquoi pas, en proposant de nouvelles activités éligibles. Enfin, nous serons en mesure de proposer ou répondre sollicitations des artisans, des chambres de métiers et des organisations professionnelles, qui souhaitent positionner l'Artisanat sur ce secteur d'activité ».

Pour Michel PERNIN, Président de la FFCGA : « Pour notre mouvement coopératif, c'est important que les familles se structurent lorsqu'elles atteignent la taille critique, ce qui est aujourd'hui le cas pour les coopératives artisanales de Services à la personne. C'est notre ADN, se regrouper pour peser plus, être mieux entendu, et disposer de structures propres à accompagner notre développement et à faire entendre notre voix. Quant à la FFCGA elle reste, comme pour ses autres fédérations et coopératives adhérentes, le relais national autant que la structure ressource pour tout ce qui touche à la coopération artisanale (juridique, méthodologie, formation...). La FCASAP est bien née, je lui souhaite une bonne continuation dans son développement ! ».



De gauche à droite : Jérôme BRARD (Secrétaire), Raphaël DIEBOLD (Administrateur), Daniel JOUANNEAU (Président), Olivier PIQUET (administrateur), Françoise DESPRET (Vice-Présidente), Michel GODET (Economiste), Michel PERNIN (Président de la FFCGA) et Gonzague d'HALLUIN (Trésorier).

Contacts :

Jérôme BRARD | Tél : 02 32 28 29 26 | Email : articoopservices@gmail.com

Christèle CORNU | Tél : 02 47 25 24 47 | Email : ccornu@artisanat-a-domicile.com

